



Lettre électronique n°29 du 30 septembre 2011

SOMMAIRE

- L'éditorial
- Les élections sénatoriales
- Sécurité routière
- - tableau chiffré
- -opération Casque d'Or
- -journée le la sécurité routière
- -semaine sécurité routière parc forestier de la Poudrerie
- DDPP : le world dog show
- Douanes : Mesures de sécurisation du fret
- Prévention des risques majeurs
- Un film a été tourné à la préfecture
- Téléphone mobile mieux protégé
- Expérimentation des contrats urbains de cohésion sociale CUCS
- Réforme de l'hospitalisation sans consentement

L'éditorial

Editorial

Les grandes vacances d'été ont laissé la place au temps de l'école, qui dans notre département est une priorité de l'Etat.

C'est sans doute pourquoi, malgré un contexte budgétaire plus contraint, la rentrée scolaire s'est effectuée, globalement, dans de bonnes conditions.

En effet, les moyens mis à la disposition des élèves sont proportionnellement supérieurs, en Seine-Saint-Denis, à ceux des départements socialement comparables, comme le Nord ou le Pas-de-Calais.

Sur quatre ans, l'Etat a ainsi créé 207 postes dans le premier degré. L'installation de ces nouveaux enseignants se traduit sur le nombre d'élèves par classe : dans une école de ZEP ce taux s'élève à 23 élèves dans le primaire et 25 en maternelle ; pour le hors ZEP, le seuil est équivalent à 25 élèves en primaire et 27 en maternelle. Lire la suite

Le mois de septembre a également été une rentrée politique avec les élections sénatoriales le 25.

Mobilisant pendant plusieurs semaines, les services de l'Etat, elles se sont déroulées dans le hall de la préfecture et le résultat proclamé au salon d'honneur

Voici encore une année qui commence activement et que je vous souhaite sereine et fructueuse!!!!

Le préfet,
Christian LAMBERT Pas-de-Calais.

Suite (lien)

Rentrée scolaire en Seine-Saint-Denis

Département de formation par excellence, la Seine-Saint-Denis accueille cette année près de 1200 nouveaux professeurs, qui ont été répartis sur l'ensemble des écoles du territoire : 400 pour le premier degré et près de 800 professeurs dans le second degré. De même, aucun enseignant ne partagera son emploi du temps sur deux établissements différents.

Dans le second degré, la diminution durable des effectifs des collèges, est moins marquée cette année. Là encore, malgré une baisse sensible de moyens attribués aux collèges, la dotation horaire globale/effectifs d'élèves (1,442) est supérieure à celle d'autres départements (1,338 pour le Pas-de-Calais) ou la moyenne nationale (1,261).

Toutefois, la difficulté principale à laquelle nous nous heurtons est de conserver nos élèves. En effet, les flux de départs des élèves du département (sorties du système éducatif, déménagements, scolarisations dans le privé ou hors du département, etc.) restent très élevés et ce, à tous les niveaux.

Les élections sénatoriales

Le 25 septembre, les 2074 grands électeurs (députés, conseillers généraux et régionaux, conseillers municipaux et leurs délégués (électeurs désignés) ou leurs suppléants) ont été appelés à élire les 6 sénateurs. Les sénateurs de la Seine-Saint-Denis élus :

Aline ARCHIMBAUD, Eliane ASSASSI, Vincent CAPO-CANELLAS, Philippe DALLIER, Claude DILAIN, Gilbert ROGER.

Sécurité routière

	Juin 2011	Juillet 2011	Août 2011	Pour mémoire août 2010
Accidentés	257	241	200	211
Tués	4	6	3	3
Blessés	294	273	239	274

On constate entre les mois d'août 2010 et 2011 une baisse du nombre d'accidents et de blessés. Août 2011 confirme par ailleurs la baisse enregistrée au cours de ces derniers mois après un début d'année très accidentogène.

La conduite des 2 roues motorisés reste celle qui demande le plus de vigilance car elle provoque le plus grand nombre d'accidents graves.

Les autorités chargées de la sécurité routière mettent tout en oeuvre pour rappeler les règles de bonne conduite et l'absolue nécessité de respecter le code de la route.

De nombreuses campagnes et manifestations sont régulièrement organisées. En savoir plus

Ainsi, le préfet vient de lancer une opération "changeons de conduite" en direction des 2 roues, avec la diffusion de 3500 affiches sur tout le département.

Journée sécurité routière

Pour la 3ème année consécutive, le 16 septembre, s'est déroulée sur l'esplanade de la préfecture une journée dédiée à la prévention et à la sécurité routière.

Les services de l'Etat, du conseil général et les partenaires publics et privés ont proposé divers stands et animations :

- un simulateur de retournement
- un parcours de simulation d'alcoolémie et l'auto-contrôle par tests (avec distribution d'éthylotests)
- un bus de sensibilisation aux angles morts
- la présentation de la préparation des collégiens au brevet de sécurité routière
- le stand de secourisme et de protection civile
- la société de formation d'étude pour la diminution du risque automobile
- animations à l'éco-conduite, à la sécurité en vélo et sensibilisation aux risques des deux roues motorisés.

Cette manifestation a attiré un grand nombre de visiteurs et aussi 15 classes de collèges. Tous ont pu évaluer la nécessité des efforts qui restent à faire en la matière.

Opération Casque d'or

Le 15 juin dernier, la 3ème édition de l'opération "Casque d'Or" s'est déroulée au collège Camille Claudel de Villepinte. 25 finalistes des collèges ayant participé au passage du brevet de sécurité routière (BSR) pendant l'année, se sont retrouvés pour une finale amicale au cours de laquelle ils ont pu perfectionner leur technique de conduite de 2 roues.

Cette opération initiée par des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) a été réalisée en partenariat avec l'inspection académique, la DOPC, l'Unité Territoriale Equipement Aménagement (UTEA) de Seine-Saint-Denis.

A l'issue de cette journée, des lots d'équipements de sécurité pour conducteur de 2 roues motorisés (casques, blousons, gants) ont été offerts aux participants.

Opération "Changeons de conduite"

TROP D'ACCIDENTS DE DEUX ROUES EN SEINE-SAINT-DENIS

Le préfet vient de lancer une opération "changeons de conduite" avec la diffusion de 3500 affiches sur tout le département, afin de sensibiliser les conducteurs de deux roues.

SEMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE

Parc forestier de la Poudrerie de Sevrans, du 10 au 14 octobre

Après le succès rencontré en 2010 par la semaine de Sécurité Routière en direction des jeunes et des conducteurs de 2 Roues au Parc forestier de la Poudrerie à Sevrans, cette opération est reconduite du 10 au 14 octobre. Chaque jour, des classes de CM2 et des classes de collège, soit environ 730 élèves participeront à cette opération.

Nouveauté de cette deuxième édition, à côté de la Sécurité Routière, le cadre exceptionnel du Parc forestier de la Poudrerie sera utilisé pour aborder un volet environnement. Celui-ci comprendra la circulation dans les milieux sensibles (zones, humides, utilisation des VTT, protection des boisements) ainsi qu'une sensibilisation au réseau Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, auquel le parc de la Poudrerie adhère.

Créé dès 1992, Natura 2000 est un réseau de sites écologiques qui s'étend sur l'ensemble de l'Union Européenne. Ce réseau a pour principal objectif de protéger et valoriser la diversité biologique des 25 000 sites qui lui sont rattachés. Il joue ainsi un rôle important de préservation des habitats naturels et des espèces au sein de l'Europe des 25.

Téléphone mobile mieux protégé

En cas de vol, de votre téléphone portable, de nouvelles mesures permettent de le rendre inutilisable.

En effet, il suffit de noter le numéro d'identification du mobile (IMEI) et de le donner aux services de gendarmerie ou de police en cas de vol. L'utilisation du téléphone se trouvera bloquée.

www.mobilevole-mobilebloque.fr

DDPP : le world dog show

Du 7 au 10 juillet 2011 s'est tenu au parc des expositions de Villepinte un événement exceptionnel dans le domaine cynophile : le world dog show.

Ce championnat mondial de beauté canine, organisé par la Société Centrale Canine, sise à Aubervilliers, ne s'était en effet pas déroulé en France depuis 1974. Il a réuni environ 27 000 chiens provenant de 60 pays.

[Lire la suite](#)

Du 7 au 10 juillet 2011 s'est tenu au parc des expositions de Villepinte un événement exceptionnel dans le domaine cynophile : le world dog show.

Ce championnat mondial de beauté canine, organisé par la Société Centrale Canine, sise à Aubervilliers, ne s'était en effet pas déroulé en France depuis 1974. Il a réuni environ 27 000 chiens provenant de 60 pays.

La préparation de ce salon a nécessité plusieurs réunions de travail entre le Pôle Milieu Naturel de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Seine-Saint-Denis (DDPP93) et la Société Centrale Canine qui ont débuté dès décembre 2010.

Elles avaient pour objet :

- o d'une part, la mise au point du contrôle vétérinaire réalisé à l'entrée des animaux sur le salon et effectué par 27 vétérinaires praticiens ;
- o d'autre part, la mise en place d'une organisation sur le site qui soit conforme à l'arrêté du 25 octobre 1982. Cet arrêté est relatif au bien-être et à la protection des animaux, notamment lors des concours et expositions.

Durant le concours, les agents du Pôle Milieu Naturel ont été fortement mobilisés sur les quatre jours tant du point de vue sanitaire pour gérer les non-conformités qui ont pu survenir (chiens se présentant avec une vaccination anti-rabique non valide par exemple et devant être refoulés à l'entrée) que du point de vue de la certification à l'export.

Ainsi plus de 120 certifications concernant des pays tiers, en vue du retour des animaux dans leur pays d'origine, et plusieurs centaines de certifications « Union Européenne » ont été délivrées par les vétérinaires du Pôle Milieu Naturel.

L'action de la DDPP93 a permis d'assurer la sécurité sanitaire lors de cet événement d'envergure internationale.

Mesures de sécurisation du fret

Pour plus de sécurité, une nouvelle procédure a été mise en place par les services de la direction interrégionale des douanes de Roissy .

L'"Import Control System" (ICS) relative aux mesures de sécurisation du fret par la douane, est désormais appliqué à l'aéroport Charles-de-Gaulle.

En savoir plus

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Direction Interrégionale des Douanes de Roissy
Affaires Générales - GL - 05/05/2011



La procédure Import Control System (ICS)

Dans un contexte mondial d'accroissement de la menace terroriste, une sécurisation renforcée des flux internationaux est engagée. L'Union Européenne (UE) a ainsi développé une procédure de déclaration anticipée et d'analyse de risque, l'Import Control System (ICS).

Cette nouvelle procédure a été mise en place durant l'année 2010 par la direction des douanes et droits indirects de Roissy Fret. En collaboration avec sa direction générale, la direction des douanes de Roissy a organisé à partir de juillet 2010 des réunions avec les opérateurs de la plate-forme afin de leur présenter la nouvelle procédure.

Avec ICS, les opérateurs sont dans l'obligation, depuis le 1er janvier 2011, d'informer la douane de la nature des marchandises quatre heures avant l'arrivée du vol concerné pour les longs courriers et au plus tard lors du décollage pour les autres vols. Pour ce faire, ils doivent envoyer par voie électronique une déclaration sommaire au premier point d'entrée de l'UE.

Cette déclaration sommaire d'entrée (ENS) reprend vingt-sept données nécessaires à l'analyse de risque douanière (expéditeur, destinataire, trajet, nature de la marchandise, etc.). Elle concerne toutes les marchandises qui arrivent sur le territoire de l'UE à l'exception de celles qui traversent l'espace aérien sans escale et de certaines catégories (fret postal, bagages).

Les opérateurs ont également l'obligation de notifier à la douane l'arrivée du moyen de transport.

L'objectif est de procéder à une sécurisation du fret dans les domaines de la sûreté (lutte contre le terrorisme et contre l'utilisation détournée de produits chimiques ou industriels) et de la sécurité (protection du consommateur).

Avec 530 000 ENS enregistrés depuis le 1er janvier 2011, la France se situe en tête dans ce domaine devant le Royaume-Uni (350 000), l'Allemagne (310 000) et l'Espagne (200 000).

Cette démarche s'inscrit dans une simplification des procédures douanières instaurée en 2006 avec la dématérialisation des déclarations en douane. Le but est de faciliter la gestion des flux de marchandises et renforcer la compétitivité de la plate-forme logistique.

La direction des douanes de Roissy s'appuie également sur un outil informatique adopté par la plupart des opérateurs économiques actifs sur le fret dénommé « Cargo Information Network » (CIN). Cette procédure permet une mise en réseau des données relatives aux mouvements des marchandises présentes sur la plate-forme, depuis leur arrivée jusqu'à leur sortie ou éventuel réembarquement.

Une convention de partenariat CIN a été signée le 4 mars 2011 par MM. Pierre-Olivier Bandet, président de CIN France et Philippe Legué, directeur régional de Roissy Fret.

CIN va contribuer à valoriser l'attractivité du Grand Roissy et faciliter à la mise en place d'un guichet unique des services de l'Etat.

Prévention des risques majeurs

Le gouvernement a mis en place un portail interministériel de prévention des risques majeurs.

Cette brochure permet d'améliorer les connaissances nécessaires et les comportements à adopter en situation de crise. Elle aide aussi à faire face aux risques majeurs et ainsi, à participer activement à la protection de chacun.

Lire ici <http://risques.gouv.fr/>

On tourne à la préfecture

Le réalisateur Olivier ASSAYAS a choisi le restaurant inter-administratif de la préfecture pour tourner une scène de son prochain film "Après mai".

Ainsi, le 20 juillet dernier, pendant quelques heures, la préfecture s'est transformée en plateau de cinéma.

Lire la suite

Des « claps » à la préfecture

Le 20 juillet dernier, la préfecture à Bobigny, était le théâtre d'une activité peu commune. Le réalisateur Olivier ASSAYAS et ses équipes, s'étaient en effet installés au restaurant inter-administratif, afin d'y tourner quelques séquences de son prochain film « Après mai ». Ce dernier met en scène un groupe de jeunes dans la société en pleine restructuration de l'après mai 1968. Le bâtiment préfectoral, livré en 1971, et dont les baies vitrées s'ouvrent sur la ville chef-lieu - alors en plein essor urbain - était parfaitement indiqué pour en servir de cadre.

En début d'après-midi, six camions avaient apporté tout le matériel technique ainsi que des tables, des chaises et quantité d'objets utilitaires que décorateurs et accessoiristes ont mis en place pour re donner au restaurant toute l'apparence du début des années 1970.

Administrés et fonctionnaires ont ainsi vu s'affairer une vingtaine de techniciens et une trentaine de figurants (dont quelques collègues qui ont pu participer à une 1ère et riche expérience) au milieu des projecteurs.

Le service de valorisation du patrimoine immatériel du ministère (DICOM) avait apporté son savoir-faire dans la rédaction de la convention, qui officialisait le tournage, entre la préfecture et MK2, la société de production.

Politique de la ville

Expérimentation des contrats urbains de cohésion sociale CUCS

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) est un dispositif de la politique de la ville, en faveur des quartiers en difficulté. Le Ministre de la Ville Maurice Leroy a présenté le 19 avril dernier la liste des 33 sites avec lesquels l'Etat souhaite renégocier les objectifs fixés par les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Trois thèmes principaux ont été retenus pour ces expérimentations : l'emploi, la sécurité et l'éducation.

En savoir plus

Expérimentation des contrats urbains de cohésion sociale CUCS

Maurice Leroy, ministre de la ville, chargé du Grand Paris, a présidé, mardi 19 avril, une réunion de travail avec les élus, les préfets et les services de l'Etat concernés et a lancé des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) expérimentaux, sur 33 sites.

A l'occasion du comité interministériel des villes (CIV) du 18 février dernier, le Premier Ministre François Fillon avait décidé de l'expérimentation d'une nouvelle méthode pour mobiliser les politiques publiques dans les quartiers prioritaires où les dispositifs de droit commun demeurent insuffisamment mobilisés. En effet, la politique de la ville n'a pas vocation à intervenir seule dans les quartiers : elle vient en appui des politiques de droit commun, c'est-à-dire en complément des différentes politiques publiques portées par l'Etat, les collectivités locales et l'Union européenne.

Afin de préparer la future génération des CUCS, Maurice Leroy lance ainsi des expérimentations sur un petit nombre de territoires, au plus près des besoins de leurs habitants. Elles concernent 33 sites, répartis sur 36 communes de 15 départements. L'ensemble des acteurs impliqués localement (Etat, collectivités locales...) sont associés, renforçant le caractère partenarial de la politique de la ville. Trois thèmes principaux ont été retenus pour ces expérimentations : l'emploi, la sécurité et l'éducation.

497 contrats urbains concernant autant de quartiers sensibles ont été signés en 2006. 464 ont été prorogés jusqu'en 2014 par le Premier Ministre.

Pour les autres, en revanche, les élus locaux pourront signer en septembre prochain, un avenant au contrat existant. L'objectif affiché par cette démarche concerne 36 communes, dont 22 en Ile-de-France.

En Seine -Saint-Denis, 7 sites ont été désignés :

- Clichy-sous-Bois, Montfermeil : Grand Ensemble haut et bas (ZUS étendue)
- Drancy : Gaston Roulaud (quartier CUCS-non ZUS)
- Epinay-sur-Seine : Orgemont (ZUS)
- Gagny : Peupliers (quartier CUCS- non ZUS)
- La Courneuve : les 4000 (ZUS étendue)
- Noisy-le-Sec : la Boissière (ZUS)
- Sevran : les Beaudottes (ZUS)

Les quartiers dits "ZUS étendue" correspondent au périmètre de la ZUS complétée du périmètre du quartier "CUCS non ZUS" immédiatement limitrophe.

L'emploi ; le marché du travail

Le marché du travail

En Seine-Saint-Denis le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 5% en 1 an. Fin juin, 89030 personnes étaient inscrites à Pôle emploi.

Afin d'aider les jeunes particulièrement touchés, le "Forum pour l'emploi des jeunes" a été reconduit pour la 3ème année consécutive, le 27 septembre au Stade de France. A cette occasion, quelques 70 entreprises de tous les secteurs économiques, ont proposé environ 4000 emplois. L'édition 2011 a remporté encore une fois un vif succès.

Réforme de l'hospitalisation sans consentement

La loi du 5 juillet 2011, relative à la protection des personnes, renforce le contrôle du juge sur le régime des soins sans consentement..

Désormais, le juge des libertés et de la détention (JLD) effectue systématiquement un contrôle des hospitalisations sans consentement qui sont demandés par un tiers ou sur décision du préfet, à qui la loi donne ce pouvoir en la matière.

Lire le dossier

Réforme de l'hospitalisation sans consentement (HSC)

La loi du 5 juillet 2011 relative à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leur prise en charge, a été complétée par deux décrets d'application le 18 juillet 2011.

Les nouvelles mesures étendent les compétences au juge des libertés et de la détention (JLD), notamment sur la nécessité des maintiens en hospitalisation complète, sur les désaccords entre le préfet et le psychiatre en cas de demande de main levée d'hospitalisation. Le préfet dispose de la possibilité de demander une expertise à un psychiatre n'appartenant pas à l'établissement d'accueil. Avec 2 avis médicaux confirmant l'absence de nécessité d'hospitalisation, le préfet ordonne la main levée.

De plus, au 1er janvier 2013, le JLD se prononcera sur la régularité des mesures de soins sans consentement.

En Seine-Saint-Denis le tribunal de grande instance (TGI) a adopté la position de la cour d'appel de Paris, qui considère que les audiences doivent se dérouler au tribunal ou en visioconférence, en présence de personnel médical.

Des réunions entre l'agence régionale de santé (ARS), la préfecture, le TGI et les établissements hospitaliers du département, vont mettre en place un avenant déterminant le rôle de chacun.